

Le Billet

de la Société culturelle du Pays Castrais

Président : Aimé Balssa, 37 rue Robert Schuman, 81100 Castres
 Vice-Pdt : Samuel Montagne, 185 Puech-Cabrier 81210 Roquecourbe
 Trésorier : Jean-Pierre Carme, 46 route de Sémalens 81710 Saïx
 Secrétaire : D. Serres, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres
 Directeur de la publication : Didier Serres
 Expédition du Billet : Nicole et Jean-Pierre Maurel

Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux adhérents en fonction des manifestations organisées par l'association.

Société Culturelle du Pays Castrais, 8 Place Soult, 81100 Castres - Courriel : scpc@sfr.fr - Site internet : scpccastres.fr

23 septembre 1759

La ville de Castres réclame un professeur de mathématiques

En ce milieu du XVIII^e siècle, la ville de Castres est dotée d'un collège créé en 1574 par les protestants, mi-parti de 1633 à 1664 puis géré par les seuls jésuites à partir de 1664. Comme dans la plupart des collèges de petites villes, on y dispense un enseignement essentiellement littéraire (grammaire, humanités, rhétorique), en latin et en français, avec quelques rudiments d'histoire, de géographie et de sciences. Depuis quelques années, on y pratique le théâtre et la poésie.

Cependant, les élites locales sont de plus en plus ouvertes aux idées des Lumières, et en particulier à l'intérêt d'une diffusion des disciplines scientifiques et mathématiques en pleins progrès.

Le dimanche 23 septembre 1759, le conseil ordinaire de la ville de Castres, *assemblé par devant Messire Guillaume Hyacinthe de Perrin, premier consul et maire* [le comte de Perrin, seigneur de Lengary, Lengary étant un lieu-dit de l'actuelle commune de Saint-Genest-de-Contest], *le sieur Antoine Azaïs, conseiller du roi et lieutenant de maire*, les sieurs Pierre Ducros, François Lafon et Jacques Gineste, consuls, écoute un exposé de son maire :

... Plusieurs des principaux habitants de cette ville et du diocèse ont représenté qu'il manquait à la ville de Castres un professeur de mathématiques, que cette science si favorable à la bonne éducation des enfants n'était pas moins utile pour ceux qui étaient destinés au militaire que [pour] ceux qui l'étaient pour toute autre profession, mais que le plus grand nombre des enfants de cette ville et du diocèse étaient privés de cette partie essentielle de leur éducation par le défaut d'un maître qui pût leur montrer les principes de cette science et le peu de fortune de leurs parents, qui les met hors d'état d'envoyer [ces enfants] dans les villes où ils pourraient trouver cette ressource ; qu'il était aussi glorieux qu'avantageux pour cette ville de faire un établissement solide et permanent pour un professeur de mathématiques. Les enfants trouveraient une occupation agréable qui développerait bien des talents qui restent enfouis faute de guide pour les découvrir, l'État y gagnerait bien des sujets pour le génie et pour les arts, les pères, des enfants sages et vertueux parce qu'ils sauraient s'occuper, la ville enfin, des citoyens utiles et industrieux qui [retiendraient] dans son sein, les connaissances qu'ils en auraient acquises et l'argent qu'il en aurait coûté pour les acquérir ailleurs.

Sur ces justes représentations, le S^r de Lengary en a conféré avec le père recteur des jésuites pour l'engager à se charger de ce nouvel établissement dans leur collège... il en a écrit à leur général qui a donné son consentement et chargé le R.P. provincial d'arranger cette affaire... Celui-ci se trouvant actuellement dans cette ville, ils en ont conversé ensemble. Après avoir discuté avec le S^r de Lengary tous les points relatifs à cet établissement, les pères jésuites offrent à la ville et au diocèse de fournir et entretenir dans leur collège un professeur de mathématiques qui donnera annuellement un cours suivi sur les matières qui seront jugées [les] plus convenables et [les] plus utiles aux jeunes étudiants du pays, ainsi qu'il sera réglé et arrêté entre eux, les commissaires du diocèse et de la communauté. Ce professeur ne pouvant être établi sur le pied des autres régents et les dépenses ayant beaucoup augmenté depuis le premier établissement de ceux-ci, ils ne sauraient se charger de l'entretien de

cette nouvelle école et du professeur à moins de 600 livres de pension par année, et il est certain que cette somme ne serait pas bien considérable, eu égard à l'objet et à l'avantage qui reviendra de cet établissement à la ville et au diocèse en général et à la société en particulier. Cependant, les impositions sont déjà si fortes et si onéreuses qu'on doit être attentif à éloigner autant qu'il est possible tout ce qui pourrait contribuer à leur augmentation.

Dans cette vue, et pour considérer les différents intérêts de la communauté, le S^r de Lengary propose de retrancher un régent du collège des jésuites et de réunir la cinquième classe avec la quatrième sous un même régent. Bien loin que cette réunion puisse causer aucun mauvais effet au cours des études de ce collège, on doit espérer au contraire qu'il produira un second avantage en ce que les écoliers qui entrèrent en cinquième pourront se fortifier davantage dès qu'ils se trouveront en concours avec ceux de la quatrième et que ceux qui se trouveront assez forts à la fin de l'année pourront de suite monter en troisième et gagner une année dont la perte est souvent très préjudiciable à leur établissement et à leur fortune. Cependant cette suppression de régent produirait une diminution de dépense de 300 livres, qui pourrait être plus utilement employée en faveur d'un professeur de mathématiques. Et à l'égard des 300 livres qui manqueront pour parfaire la somme de 600 livres qu'il faut nécessairement établir pour se procurer le professeur, la communauté pourrait se charger d'en payer la moitié, qui ferait 150 livres, et le diocèse l'autre moitié, ce qui paraît une juste proportion pour les avantages que chacun de ces deux corps doit retirer de cet établissement. Si ce projet est une fois adopté par la communauté, il y a tout lieu d'espérer que le diocèse se portera avec le même zèle à seconder des vues aussi justes et aussi avantageuses au bien de l'Etat et de la société. D'ailleurs il est bon d'observer que ce professeur de mathématiques devant donner ses leçons à des heures différentes des autres classes, tous les écoliers du collège pourront en profiter, aussi bien que les externes, et par cet arrangement on procure l'établissement le plus utile à l'Etat, au diocèse, à la ville, à la société, et le plus intéressant pour l'éducation des enfants de toutes les conditions, moyennant une modeste imposition de 300 livres dont la moitié seulement rejait sur la communauté...

A été délibéré à la pluralité des voix que M. de Lengary, premier consul et maire, est remercié de son attention pour le bien et l'avantage de la ville et de la communauté et que l'arrangement proposé pour l'établissement d'un professeur de mathématiques dans le collège des jésuites de cette ville est approuvé dans tous ses points à condition qu'il n'en coûtera que 150 livres par an à la communauté...

Cette délibération montre l'intérêt de la majorité des « principaux habitants », mais pas de l'unanimité, pour une réorientation de l'enseignement donné localement vers les sciences, afin de s'affranchir d'une éducation trop littéraire et à forte connotation religieuse. Dans ce cadre, le recours aux jésuites, qui ont le monopole de l'enseignement secondaire dans la ville et le diocèse, est considéré comme indispensable. La faiblesse des moyens financiers locaux apparaît clairement : la création d'un poste de professeur de mathématiques, le premier de la ville, impose une réduction du nombre de cours du collège, celle-ci étant jugée avantageuse pour le cursus des élèves (!), mais surtout financièrement indispensable. Que de chemin parcouru en deux siècles et demi !

Les Castrais n'ont pas eu l'occasion de voir se créer dans l'immédiat ce cours de mathématiques. En décembre 1760, l'assiette diocésaine accorde une subvention de 200 livres aux pères jésuites pour un professeur de philosophie (un arrêt du Conseil du roi l'autorise en mars 1761), mais n'évoque pas l'aide à apporter pour les mathématiques. Dès 1761, le parlement de Paris demande la fermeture des collèges jésuites pour un *enseignement contraire à la saine doctrine, aux bonnes mœurs, aux lois et aux maximes* du Royaume. Il fixe pour avril 1762 leur fermeture dans les villes ne disposant que d'un seul établissement. Le 23 décembre 1761, l'assemblée de la communauté castraise donne un témoignage public et authentique de sa satisfaction pour l'enseignement prodigué dans le collège de la ville et de son soutien aux pères jésuites qui se sont toujours *comportés avec la piété, la sagesse et la discrétion convenables à leur état*. Elle demande la *conservation de ce collège et des jésuites*. Les réticences royales, la nécessaire approbation par les parlements de province allongent quelque peu le délai d'application des décisions du Parlement, mais ne remettent pas en cause celles-ci. Les biens des jésuites castrais sont saisis en juin 1762 et la ville ne peut que délibérer, le 5 juillet, pour rechercher la sauvegarde de ses intérêts, sans témoigner du moindre regret quant au départ des révérends pères.

Aimé Balssa

***** CONFÉRENCES DU MOIS *****

**Lundi 4 novembre 2019 à 17h 30 – Maison des Associations (salle Jeanne-Cabrol)
Grégory Coston / Jean-Pierre Gaubert**

Une vision nouvelle de Louisa Paulin

Il y a près de 20 ans qu'ont été remis à la médiathèque d'Albi les manuscrits de Louisa Paulin qu'avaient en leur possession René Rouquier et Louis Campan. Loin d'avoir été entièrement examinés, voici qu'un nouveau fonds vient d'y être déposé, celui de Gustave Azaïs, découvert à Hossegor par J.-P. Gaubert. Si l'œuvre de la poétesse semble aujourd'hui relativement bien connue, l'ensemble de ses manuscrits laisse entrevoir de nouvelles perspectives. Grâce à un examen minutieux, non seulement les contours de l'œuvre se modifient, mais des recherches peuvent être menées. Peu à peu des éléments sont découverts au sein de collections publiques ou particulières, et leur « contextualisation » vient jeter une lumière nouvelle sur la vie et le processus de création de l'écrivain.

Jeune chercheur touche à tout, Grégory Coston s'est passionné pour la personnalité de Louisa Paulin, effectuant de remarquables recherches sur ses manuscrits disséminés, exhumant ainsi de nombreux éléments nouveaux. Pour cette conférence, il a demandé à être associé à Jean-Pierre Gaubert, fin connaisseur de l'œuvre poétique de Louisa Paulin.

Mardi 12 novembre 2019 à 17h 30 – Auditorium de la Médiathèque

Michelle Fournié

Les reliques de Jacques le Majeur à Toulouse : une invention du XIV^e siècle

La ville de Toulouse se flatte de posséder depuis le XIV^e siècle le corps de l'apôtre Jacques le Majeur dont les restes reposent dans la crypte de l'abbatiale Saint-Sernin. Étonnante prétention puisque des millions de pèlerins – et parmi eux tout ce qui ont suivi la voie d'Arles en passant par Castres - vont vénérer la sépulture du même apôtre à Saint-Jacques de Compostelle et ce, depuis dix siècles. L'ouverture solennelle de la châsse et du buste-reliquaire de saint Jacques à Saint-Sernin le 1^{er} mars 2018, en présence de l'archevêque, des membres du tribunal ecclésiastique et de différents scientifiques a permis de retrouver ossements, coffrets et documents authentiques... ce qui ne résout pas toutes les énigmes.

Michelle Fournier, médiéviste, est professeur émérite de l'université de Toulouse-Jean-Jaurès. Elle a déjà donné à la Société culturelle de remarquables conférences sur le dominicain Vincent Ferrer, prédicateur star, le culte du purgatoire ou les reliques au Moyen Âge, enjeu de pouvoir.

***** FORMATION À LA PALÉOGRAPHIE *****

Lundi 18 novembre 2019 à 17h 30 - Maison des associations : atelier animé par Patrice Laval.

CONCERT

présenté par Forum dans le cadre des Dimanches musicaux, avec le concours de la ville de Castres

Dimanche 10 novembre 2019 à 17h – Théâtre municipal de Castres

Récital de piano

Philippe Cassard

2 lieder transcrits par Liszt - 4 impromptus de Schubert

Schubert, Sonate D 959 en la majeur

Samedi 23 novembre 2019, de 9h à 17h

Castres, école d'ingénieurs ISIS

Colloque

Jaurès et le procès Villain

sous la présidence de Jacqueline Lalouette, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'université de Lille 3 - Organisation CNMJJ, avec la participation de la Fondation Jaurès.

Un siècle après l'acquittement de Raoul Villain, un retour sur sa vie atypique, son geste et son procès.

Dimanche 24 novembre 2019, de 9h à 18h

Castres, salle Gérard-Philippe

39^e salon des collectionneurs

organisé par le Carto-Club tarnais

Plus de 50 exposants, exposition thématique, bar et sandwiches

Nouvelles brèves

- Revenons avec un peu de retard sur la sortie de fin d'année de la Société culturelle. Le 6 juin dernier, nous étions une trentaine à partir sur les routes tortueuses du Tarn et du Sud-Aveyron, pour découvrir des sites étonnants et peu connus : la délicieuse Vierge à l'enfant (XIV^e s.) de Ganoubre à Saint-Pierre-de-Trivizy, les villages si attachants de Saint-Sernin-su-Rance et Combret aux beaux édifices de grès rose (maisons et églises), le monastère de Notre-Dame d'Orient. Un franc succès !
- Jacques Limouzy, qui nous a présenté en mars dernier une remarquable conférence sur le thème de *Castres, l'Église et la séparation* vient de publier aux éditions Privat un petit livre bien documenté et fort agréable à lire : *Émile Combes, le fondateur spirituel de la laïcité* (prix: 14,90 €). À déguster !
- La *Revue du Tarn* consacre son numéro d'automne au thème *Aviation et aviateurs* avec notamment des articles de Jean-Pierre Gaubert sur Gaston Vedel, Louis Cavallès et Henri-Gilles Fournier, de Jean-Claude Souyri sur l'aviation dans le Tarn (1910-1918)... Avec en outre les rubriques habituelles. À lire !
- Les travaux de restauration intérieure de Notre-Dame de la Platé (2^e phase : transept) avancent dans de très bonnes conditions, laissant entrevoir la fin de ceux-ci au cours du 1^{er} semestre 2020.
- Les journées du patrimoine ont permis de constater le très mauvais état de la toiture de l'ancien évêché (sur lequel des travaux d'envergure sont attendus sous peu), l'eau s'écoulant du plafond au devant des tableaux étant recueillie dans des seaux.
- Les déplacements faits par les uns et les autres en Occitanie ont montré le fort engagement des municipalités, départements, région dans la restauration de leur patrimoine, la restructuration profonde ou la reconstruction de leurs musées, afin de favoriser le développement du tourisme. L'adhésion à des actions fédératrices (Chemins de Saint-Jacques, Grands sites d'Occitanie, Villes et Pays d'art et d'histoire..), la multiplication des articles et publicités dans des journaux spécialisés ou la promotion par voie d'affichage ont accru la visibilité de nombreux sites, de nombreuses manifestations.

Dans ce grand mouvement, la place de Castres est extrêmement discrète, tant au niveau des restaurations et modernisations (même s'il convient de louer le gros travail de sauvetage entrepris à Notre-Dame de la Platé), que de la promotion faite de la ville et de ses points-forts (musées, expositions, festivals, circuits thématiques)... Les actions menées tout autour de chez nous (Nîmes, Montauban, Rodez, Narbonne, Pézenas, Lavaur, Gaillac, Rabastens, Lodève, Saint-Flour, etc.) devraient nous donner à réfléchir.